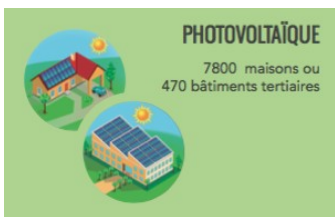
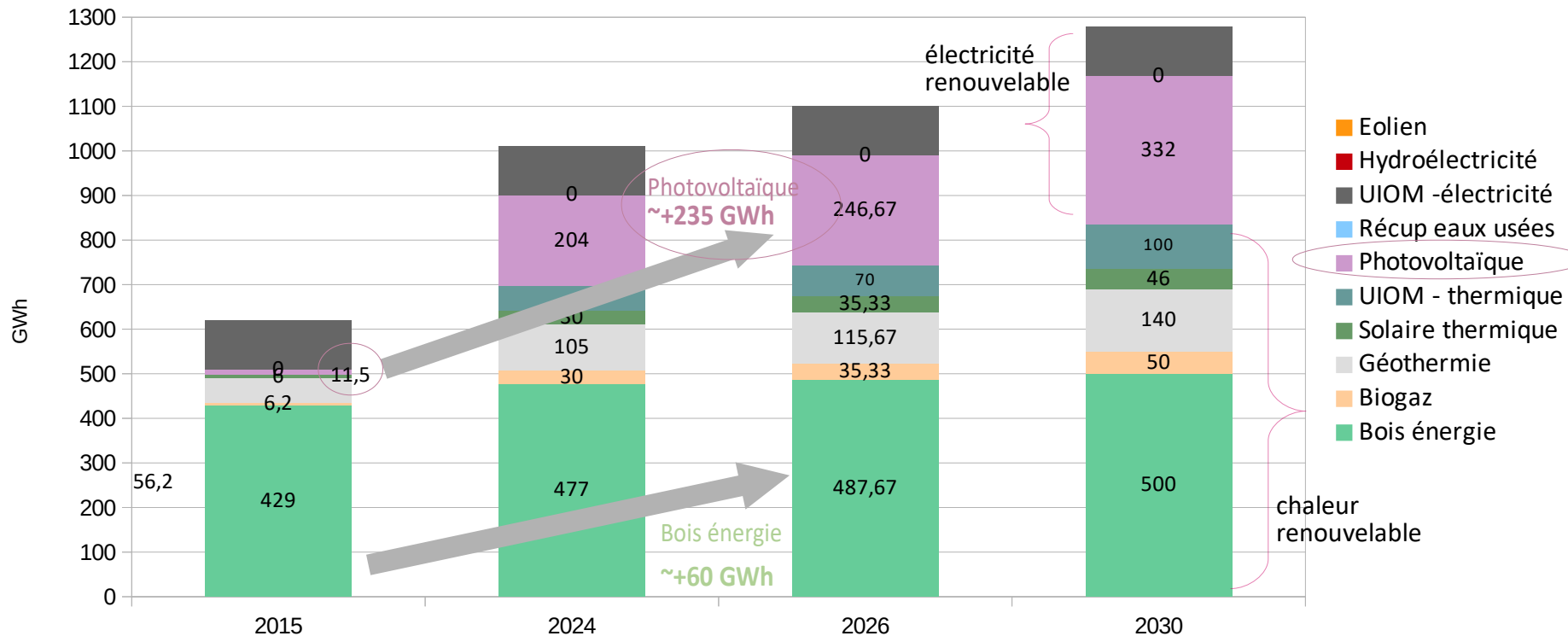


# Ombrières Photovoltaïques

Conseil Métropolitain  
du 2 avril 2021

# Le photovoltaïque : rappels des objectifs

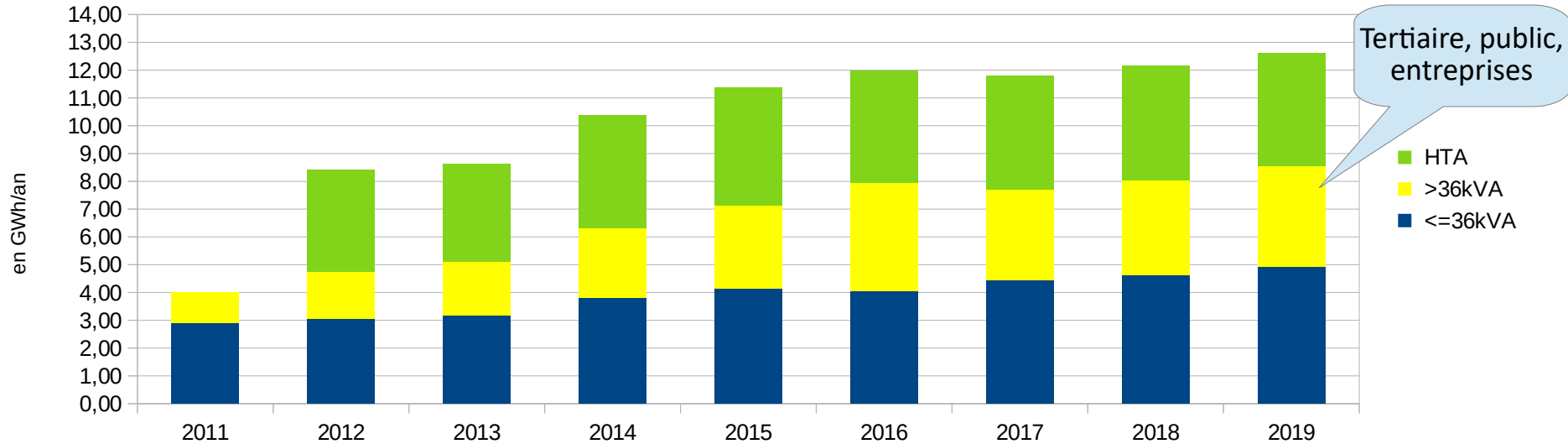
## Projection du développement des énergies renouvelables (issue du Schéma de transition énergétique et écologique)



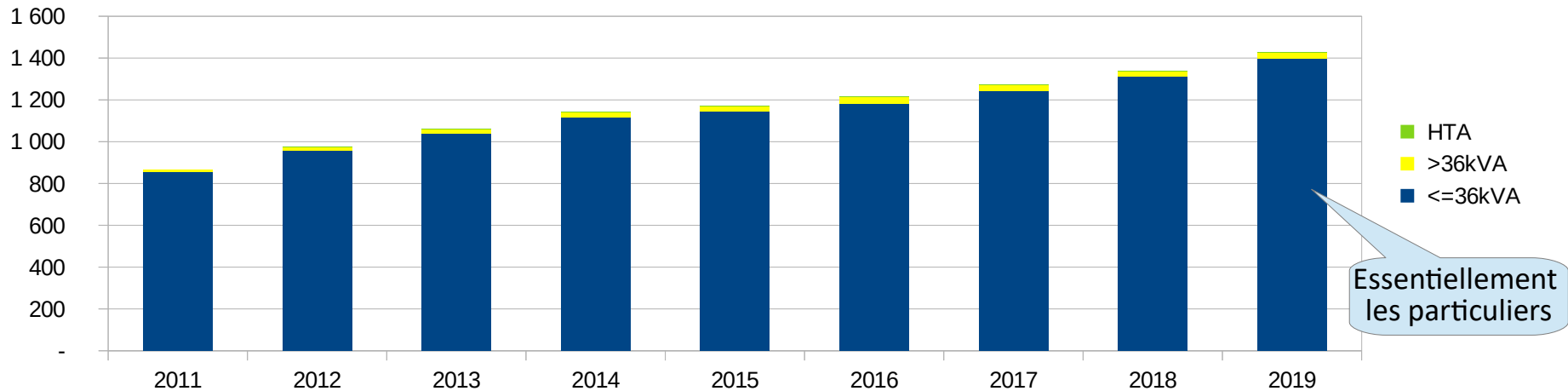
40 GWh = équipement des toitures de **7800 maisons** ou 470 bâtiments tertiaires en panneaux photovoltaïques  
= **extension/interconnexion des deux réseaux de chaleur** de Clermont-Ferrand, dont 27 GWh en énergie renouvelable - bois)

# Le photovoltaïque : développement

Production photovoltaïque en injection réseau sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole



Nombre de points d'injection d'électricité photovoltaïque sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole



Avril 2020 : **Manifestation d'intérêt spontanée** de la société « Ombrières d'Auvergne » pour utiliser plusieurs toitures ou parkings métropolitains en vue d'y installer des équipements de production photovoltaïques

Travail technique pour **valider les sites compatibles** avec l'implantation d'ombrières photovoltaïques (contraintes d'usage) et définir les conditions d'utilisation, en lien avec les communes concernées => sélection de 8 parkings et 1 toiture (dont 2 sites sont des propriétés des communes)

14 juin 2020 : lancement d'un **appel à manifestation d'intérêt** pour assurer une mise en concurrence pour le choix de l'opérateur, conformément à l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques

Critères de sélection : qualité de l'offre, solidité du montage technique et financier, engagement de l'offre au regard des objectifs du développement durable => **Ombrières d'Auvergne est retenu** parmi 6 candidats ayant manifesté leur intérêt (3 ont remis une offre)

Finalisation des projets de **Convention d'Occupation du domaine public**

# Ombrières : les 9 emplacements concernés

## Emplacements sélectionnés

### Aubière

Parking Margeride

### Blanzat

Toiture Médiathèque

### Clermont-Ferrand

Parking Pascalis

Parking Pardieu

Parking crématorium

### Cournon

Parking piscine

### Gerzat

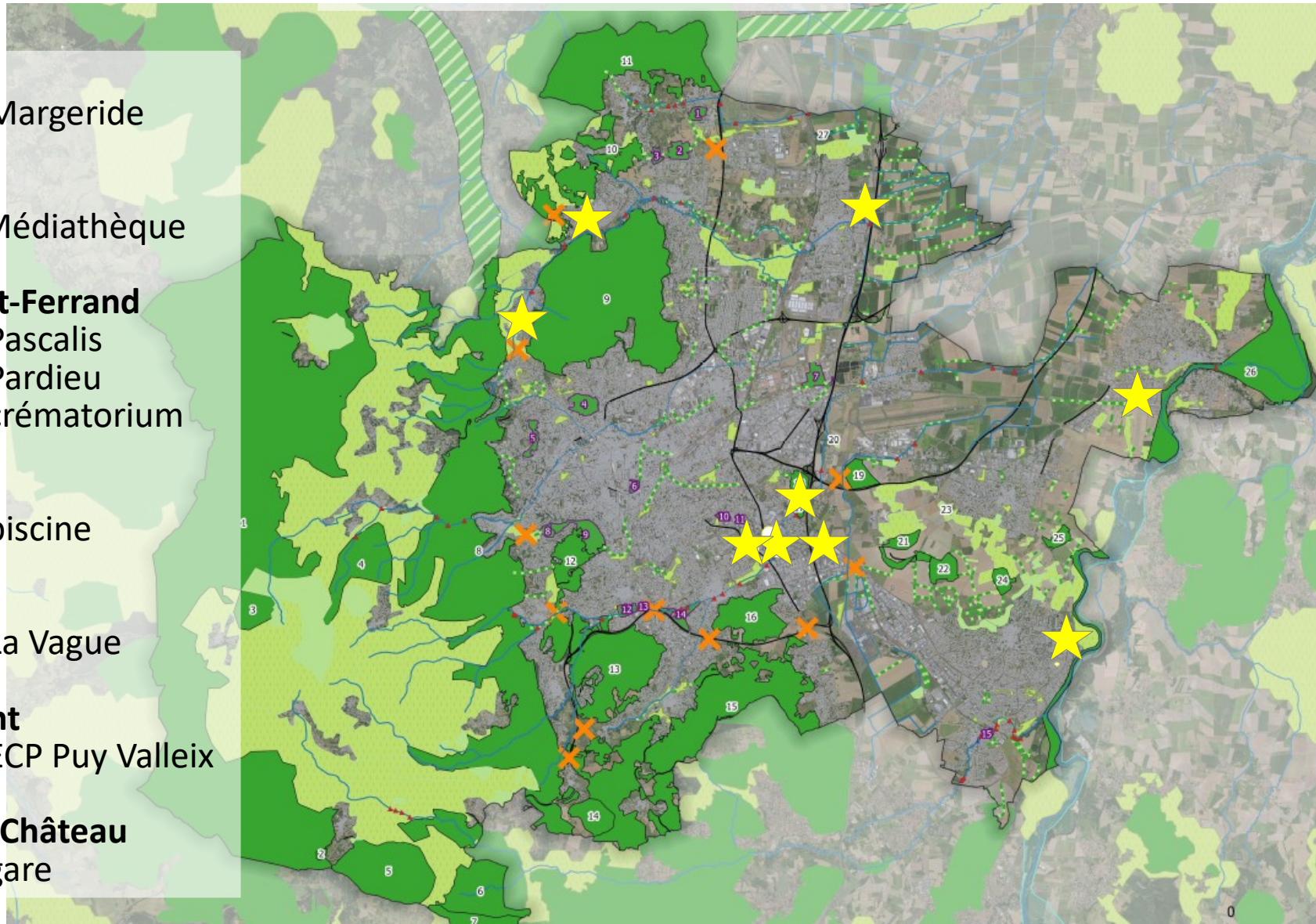
Parking La Vague

### Nohanent

Parking ECP Puy Valleix

### Pont-du-Château

Parking gare



## L'occupation temporaire du domaine public :

- La collectivité propriétaire met son domaine public à disposition via des conventions d'occupation de 30 ans, en contrepartie d'une redevance annuelle (~3300 € /an au total)
- L'opérateur porte les investissements, aucune dépense à effectuer par la collectivité
- L'opérateur porte les risques (démarches administratives, travaux, maintenance...)

## Points de vigilance / particuliers traités :

- Préservation du patrimoine arboré
- Compatibilité des sites avec l'usage dans la durée, pour ne pas freiner des changements d'affectation (la collectivité garde cependant la possibilité de mettre fin aux occupations pour motif d'intérêt général)
- Respect des besoins de maintenance de la collectivité et de toute obligation réglementaire, y compris respect des réglementation ERP (ex : médiathèque)
- Les éclairages et la vidéo-surveillance utilisés sur sites sont pris en compte
- L'opérateur transmet un rapport annuel de production solaire
- Obligation de communiquer (logo Métropole) sur cette production
- Ouverture à la participation citoyenne après la construction

# Ombrières : exemple de visuel



## **Recensement d'autres potentiels :**

- A poursuivre sur les patrimoines métropolitains et communaux (toitures et parkings), plusieurs actions en cours (Solaire Dôme, AMI ombrières)
- Effectué sur le patrimoine des entreprises en ZAE => à partager avec les entreprises pour envisager des actions collectives
- A poursuivre sur les autres patrimoines publics (CHU, UCA, Région, CD63...) et autres entreprises

**Impact urbanisme** => élaboration en cours du futur PLUi

## **Contribution à l'émergence des projets sur le territoire :**

- Participations dans des sociétés de projet via Assemblia
- Réflexion collective à poursuivre sur les outils « satellites » (SEM, SPL, SAS ENR...) ; travail en cours avec le SIEG, le CD63, et les autres acteurs du territoire
- Réflexions pour impulser des démarches citoyennes